

17 mars 1999

Cher rédacteur,
Chère rédactrice,

Veillez, s'il-vous-plaît, publier la **lettre ouverte** suivante qui fut envoyée à l'Hon. Doug Tyler, ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie.

Merci,

Roberta Clowater,
Coalition sur les aires naturelles protégées du Nouveau-Brunswick

Le 15 mars, 1999

Hon. Doug Tyler
Ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie
C.P. 6000
Fredericton, NB, E3B 5H1

Cher M. Tyler,

Comme vous le savez, 36 groupes d'écologistes et de protection de la faune de tous les coins du Nouveau-Brunswick ont demandé au Dr. LaPierre d'inclure dans son rapport final une recommandation pour la protection intérimaire de toutes les aires candidates identifiées dans le premier rapport. Étant donné que le rapport du Dr. LaPierre ne vous sera pas remis tout au moins avant l'été, nous croyons qu'il est prudent de vous faire cette demande directement, de sorte qu'une action plus immédiate puisse être entreprise. Nous croyons fermement qu'aucune activité industrielle (coupes de bois ou concessions minières) ni aucune construction de chemin ne devraient avoir lieu dans les 12 aires naturelles identifiées jusqu'à ce que toutes les études et négociations pertinentes aient été complétées, et que les décisions finales soient prises. Durant le processus de consultation publique, aucune information détaillée de nature scientifique ou économique n'a été mise de l'avant qui pourrait mener le Dr. LaPierre à éliminer n'importe-quelle des 12 aires de toute considération

future. C'est pourquoi toutes les 12 aires doivent passer à la prochaine étape du processus: une analyse socio-économique qui tient compte des coûts et des bénéfices de protéger chaque aire, individuellement et collectivement. Selon l'information que nous avons en main concernant les répercussions sur l'approvisionnement en bois, un moratoire immédiat sur la coupe dans les 12 aires aurait peu ou pas de conséquences sur le montant de bois disponible; par contre, cela augmenterait certainement la capacité de tous les intervenants de négocier d'une manière juste et équitable.

Nous demandons également que l'analyse socio-économique soit effectuée par des experts reconnus en matière d'emplois reliés aux forêts, en approvisionnement en bois, en diversification économique, en emploi touristique, en aménagement des parcs, en écologie de la faune et en développement rural. Afin qu'elle soit plausible, cette analyse doit être effectuée d'une manière ouverte et transparente, en intégrant les suggestions des parties intéressées (gouvernementales et non gouvernementales) relatives au cadre de référence de l'analyse. De plus, la méthodologie et les résultats détaillés doivent être disponibles à l'industrie, aux organisations non gouvernementales et au public.

Il est très important, durant cette période, que le gouvernement assume la direction pour entamer des discussions avec l'industrie, les groupes de conservation, les groupes d'autochtones, les groupes pour la faune, les adeptes du plein air et les récréologues, les scientifiques, les propriétaires et autres parties intéressées. Ces discussions devraient rassembler les représentants de tous les groupes d'intervenants pour travailler de concert avec le gouvernement sur une solution raisonnable qui protège des grandes zones de terres sauvages au Nouveau-Brunswick, qui maintient l'emploi dans l'industrie d'exploitation des ressources naturelles, qui aide à diversifier l'économie et qui mènent à un plus grand nombre de possibilités d'emploi. Nous croyons que tous les intervenants peuvent travailler ensemble de bonne foi si toutes les 12 aires ont reçu une protection intérimaire.

Afin d'être plus efficace, l'analyse socio-économique devrait être complétée d'ici six mois à un an, ce qui permettrait que les aires protégées candidates soient discutées dans le contexte des plans d'aménagement forestiers de l'an 2002.

Nous aimerions recevoir votre réponse dès que possible concernant la question de protection intérimaire. Si je peux vous aider directement avec certaines des questions

soulevées, n'hésitez-pas à me contacter.

Sincèrement vôtre,

Roberta Clowater

Coordonnatrice

Coalition pour les aires naturelles protégées du Nouveau-Brunswick

Les groupes suivants appuient cette demande;

Atlantic Association of Professional Naturotherapists

Atlantic Salmon Federation

Blue-Green Society, Sackville

Campaign for Pesticide Reduction - NB

Clearinghouse Group, Glassville

Club des Naturalistes de la Peninsule acadienne

Comité de l'environnement de l'ecole aux Quatre Vents, Dalhousie

Comité de gestion des écosystèmes de Kent / Kent County Ecosystem

Management Committee Concerned Youth for Development, Fredericton

Conservation Council of New Brunswick, Fredericton

Coopérative Naturel, Ltée, Kedgwick

EcoAction, Moncton

Éco-Cocagne, Cocagne

Ecoversité, Moncton

Falls Brook Centre, Knowlesville

Ford Alward Naturalists Association, Glassville

Fundy Environmental Action Group, Alma

Grand Manan Whale and Seabird Research Station, Grand Manan

Le Club d'ornithologie du Madawaska, Edmundston

Maritime Atlantic Wildlife, Cookville

Moncton Naturalists' Club

Nature Trust of New Brunswick

NB Protected Natural Areas Coalition, Fredericton

NB Salmon Council

NB Trappers and Fur Harvesters Federation / Federation des

Trappeurs et Récolteurs de Fourrures N-B, Inc.

New Brunswick Federation of Naturalists
Oxfam Canada - Projet Acadie,
Moncton People Against Nuclear Energy, Moncton
Projet siffleur / Piper Project, Tabusintac
Quispamsis Environmental Committee, Quispamsis
Sierra Youth Coalition - Atlantic Division
Sussex Society of Public Interest, Sussex
UNB Student Environmental Society, Fredericton
Vertige, Comité d'environnement de l'Ecole Secondaire Mathieu Martin, Dieppe
Washademoak Environmentalists, Cambridge-Narrows
Winterwood Environment Committee, Sussex

c.c. David MacFarlane, Deputy Minister of Natural Resources and Energy
Premier Camille Thériault